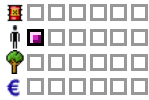


Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr



N°37992 - 12/03/2010 - FRANCE - 34 - THEZAN-LES-BEZIERS

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

Vers 15h30 en phase d'arrêt hebdomadaire des installations d'une carrière à ciel ouvert, un agent de maintenance intérimaire qui vient de terminer sa journée de travail, est percuté par un chargeur conduit par un autre employé intérimaire. Il n'y a pas de témoin oculaire de l'accident. D'après les constatations réalisées par les secours et la gendarmerie et selon les auditions des différents protagonistes, victime, conducteur du chargeur et chaudronnier-soudeur de la carrière localisé à proximité du lieu de l'accident, la victime aurait été renversée par l'engin qui, après une opération de chargement, se dirigeait en marche arrière en direction de l'atelier de chaudronnerie situé à quelques dizaines de mètres. Après un bref arrêt moteur en fonctionnement le long de l'atelier pour donner une information verbale au chaudronnier-soudeur, le conducteur qui n'a pas quitté son poste de conduite, repart en marche avant, godet relevé, en enjambant la victime qui, selon ses dires, aurait eu le réflexe de se recroqueviller pour éviter les roues de l'engin.

L'alerte est donnée par le chaudronniersoudeur percevant les cris de la victime après le départ du chargeur. Le soleil couchant et la position du godet générant un angle mort sur un terrain en légère déclivité ont probablement contribué à la perception tardive des événements par le conducteur de l'engin.

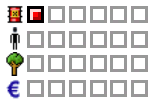
La victime, heurtée au niveau du dos puis percutée au niveau d'un bras et d'une jambe par les roues avant et arrière droites de l'engin, est gravement blessée (ITT supérieur à 60%).

Malgré certaines imprécisions sur les circonstances, l'enquête administrative réalisée relève plusieurs éléments qui ont contribué à la survenue de cet accident :

- moindre vigilance aux règles de sécurité par les employés en fin de travail hebdomadaire;
- non respect par la victime des règles de priorité à la circulation des engins de chantier, même si le secteur des ateliers n'a pas vocation à être une zone de circulation ou de stationnement pour ces véhicules,
- inattention de la victime à l'avertisseur sonore du chargeur en fonctionnement lors de la manoeuvre en marche arrière qui ne lui a pas permis de s'écarter à temps de la trajectoire du véhicule.

L'enquête administrative ne révèle pas de manquement aux dispositions réglementaires.

Une refonte du plan de circulation est toutefois demandée à l'exploitant qui étudie la possibilité d'interdire la présence de piéton dans les zones d'évolution des chargeurs.



N°37222 - 08/10/2009 - FRANCE - 2A - AJACCIO

H52.10 - Entreposage et stockage

Dans un dépôt pétrolier, un feu se déclare vers 9 h dans un bac d'essence vide à toit fixe et écran flottant en maintenance dans le cadre de son arrêt décennal. L'alarme de l'explosimètre se déclenche alors que personne n'est dans ou à proximité du bac ; les travaux sont arrêtés dans la zone des cuvettes. La combustion dure 1 h. Le temps de le laisser saérer par ventilation naturelle, les employés équipés d'un oxygénomètre et d'un explosimètre attendront ensuite 3 h avant de pénétrer dans le réservoir.

Une société extérieure avait dégazé le bac du 14 au 18/09. L'écran de ce dernier comporte 12 pieds fixes (4 au centre et 8 en périphérie), soudés sur des plaques martyres, elles-mêmes soudées sur les tôles du fond de bac. Entre le 21 et le 30/09, une société sous-traitante de chaudronnerie installe 12 nouveaux pieds ajustables, les pieds déjà en place n'étant pas assez hauts pour réaliser l'inspection et les travaux prévus sur le bac. Le bac est ensuite mis en eau pour remonter l'écran et ajuster les nouveaux pieds.

Après la purge d'eau du réservoir, l'exploitant constate que parmi les anciens pieds creux et dépourvus d'orifice pour évacuer l'essence qui s'y serait accumulée, les 4 du centre sont bouchés par un bouchon en partie supérieure mais pas les 8 autres. Pour vérifier l'absence de produit, le chef de chantier de la société sous-traitante perce les 12 anciens pieds fixes avec une perceuse pneumatique et un foret de 8 mm lubrifié par de l'huile de coupe ; 3 des 12 pieds dégorgent du produit. Il sort du bac pour alerter le chargé de surveillance du dépôt. A leur retour, ils constatent 2 flammes de 5 cm en bas de 2 pieds à l'endroit du perçage. Le personnel du dépôt utilise une manche à eau pour souffler la flamme depuis l'extérieur du réservoir puis le responsable du dépôt demande de cesser l'arrosage pour pour laisser la flamme s'éteindre. Le feu est éteint après une heure et le bac est ventilé pendant 3 heures.

Le mode opératoire des travaux respectait les dispositions réglementaires pour les prestations et travaux réalisés en dépôts. Pour la suite des travaux, de l'eau est introduite dans les pieds non capsulés en partie supérieure pour tenter de purger le produit restant. Les 12 anciens pieds fixes sont ensuite coupés à 10 cm du fond avec une scie pneumatique.

Une réunion de retour d'expérience a lieu le 22/10 entre l'exploitant du dépôt pétrolier et son sous-traitant : le poste de travail ne sera plus laissé sans surveillance et une couverture ignifugée sera utilisée pour étouffer la flamme le cas échéant.

**N°35848 - 17/02/2009 - FRANCE - 42 - SAINT-CHAMOND***C24.53 - Fonderie de métaux légers*

Dans une fonderie d'aluminium effectuant en sous-traitance des épreuves d'appareils métalliques, une explosion pneumatique se produit vers 14h15 dans le local dédié à cette activité, lors d'un essai à l'air d'un refroidisseur (mécano-soudé) de disjoncteurs de générateurs électriques. L'appareil avait été fabriqué par une société de chaudronnerie qui avait sous-traité le soudage à une autre société. Deux employés gravement blessés sont conduits à l'hôpital où ils décèdent les jours suivants. La pièce en alliage d'aluminium d'un volume de 145 l se compose de 23 tubes de 44 mm de diamètre (épaisseur 3 mm) reliés à 2 collecteurs en forme de T de diamètre 200 mm (épaisseur 5 mm). Les essais et contrôles de la pièce, réalisés selon un cahier des charges élaboré par le donneur d'ordres, comprennent : un essai hydraulique à 29 bar pour une pression de service de l'appareil à 14,5 bar, un essai d'étanchéité sous présence d'hélium dans une bâche avec le vide réalisé à l'intérieur de l'enceinte. Lors des essais du refroidisseur accidenté, des fuites ont été relevées. Un essai à l'air, à priori non demandé par le donneur d'ordre, a alors été effectué à une pression inconnue dans une cuve d'eau de 2,7 m x 1,4 m et 1,2 m de hauteur, l'apparition de bulles permettant de localiser et repérer les fuites. La rupture de l'appareil s'est produite lors de cet essai pneumatique.

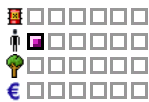
Ces refroidisseurs directement reliés aux disjoncteurs de générateurs, sont considérés comme des enveloppes électriques à haute tension et exclus du champ d'application de la directive équipements sous pression transposée en droit français le 13 décembre 1999 ; destinés à l'étranger ils ne relèvent pas non plus de la réglementation française antérieure. Une circulaire de mars 1978 précise néanmoins les conditions de réalisation d'essais sous pression de gaz de tels appareils.

Les premières constatations de l'enquête administrative ont révélé que le refroidisseur s'est rompu à 2 endroits : l'un au niveau d'un assemblage angulaire d'une tubulure sur un collecteur, l'autre au joint soudé entre un fond plat et la virole d'un collecteur ; les soudures ne semblent pas conforme à la réglementation soudage. La pression d'essai semble être laissée à l'initiative de l'opérateur ; selon un employé intervenu le premier après l'explosion, le manomètre indiquait une pression de 20 bar, pression supérieure à la pression de service de l'appareil (14,5 bar) ; un doute existe également sur la réalisation effective d'un test hydraulique à 29 bar avant l'essai pneumatique. Il est proposé de faire réaliser des expertises des soudures de l'appareil accidenté et d'un autre en attente de tests, des essais pour déterminer si la résistance élastique du métal a été dépassée, une recherche des causes de la double rupture "simultanée" et des vérifications sur les manomètres et le manodétendeur. L'activité d'essais est suspendue jusqu'à la mise en place de mesures de sécurité adaptées. Une enquête judiciaire est effectuée.

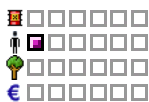
N°35214 - 25/07/2008 - FRANCE - 56 - MISSIRIAC*C10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage*

Dans une laiterie - fromagerie, un incendie se déclare dans une tour de déshydratation de lait. Le système d'extinction automatique par aspersion d'eau se déclenche dans la chambre de la tour (seuil de détection de la température des poudres en sortie fixé à 110 °C, une 1ère sonde déclenche une alarme sonore à 103 °C), l'alimentation électrique de l'ensemble des installations est automatiquement coupée. Les secours sont appelés. En accord avec son exploitant, les eaux d'arrosage sont rejetées dans la station collective de traitement des eaux qui prend principalement en charge des effluents industriels. Le feu est resté confiné dans la tour, il n'y a pas eu de rejet de fumée à l'atmosphère. Une entreprise de chaudronnerie industrielle contrôle la tour de datomisation et ne constate pas de dommage lié au départ de feu. L'exploitant redémarre l'installation le 29/07 au matin d'abord à l'eau, puis en production l'après-midi.

La chaudière fonctionnant au fioul lourd, permettant de chauffer le flux d'air de la tour de datomisation à 185 °C étant vétuste, une baisse de pression de la vapeur se produit, provoquant une forte baisse de la température dans la tour. Le lait concentré n'étant plus assez chauffé pour sécher, il s'est collé aux parois de la tour formant un dépôt qui s'est enflammé quand la pression de la vapeur a été rétablie. L'exploitant était conscient de la vétusté et des dysfonctionnements de la chaudière et souhaitait la remplacer par une chaudière au gaz naturel. Le raccordement de l'établissement au réseau de gaz naturel nécessitant la mise en place de canalisations sur des terrains privés, une procédure de déclaration d'utilité publique était lancée mais n'avait toujours pas abouti. La nouvelle chaudière au gaz sera installée dès que possible.

**N°33394 - 11/08/2007 - FRANCE - 38 - CHARVIEU-CHAVAGNEUX***C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques*

Dans un entrepôt de 1 200 m², un feu se déclare vers 4h05 dans la cellule de stockage de 625 m² d'un atelier de moulage et d'injection plastique. L'intervention mobilise 48 pompiers avec 3 lances à eau et une lance à mousse. Les secours effectuent une reconnaissance dans la cellule contiguë (atelier de chaudronnerie) pour vérifier l'absence de tout risque de propagation, puis ventilent les locaux. Le feu est éteint vers 6 h. Un pompier est légèrement blessé et 11 personnes sont en chômage technique.

**N°32808 - 13/03/2007 - FRANCE - 71 - SANVIGNES-LES-MINES***C25.3 - Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central*

Un incendie embrase vers 19 h un garage de 80 m² appartenant à une entreprise de travail des métaux. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable avant qu'il ne se propage au bâtiment de la chaudronnerie ; 2 bouteilles d'acétylène sont évacuées et refroidies. Un employé incommodé par les fumées est conduit à l'hôpital. Après extinction les secours ventilent les locaux puis effectuent une ronde de surveillance vers 22 h. La police et les services de l'électricité et du gaz se sont rendus sur les lieux.

N°32258 - 17/09/2006 - FRANCE - 67 - DRULINGEN*C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels*

A la suite de violents orages, une remontée de la nappe phréatique inonde dans la nuit 3 à 4 des 10 ha d'un site industriel sur lequel sont implantées 3 filiales d'une société de chaudronnerie-tuyauterie (NAF 28.3C), la fabrication d'articles en fils métalliques (28.7E) et celle d'emballages en matières plastiques (25.2C). Les locaux administratifs et les outils de production sont atteints ; le niveau de l'eau varie de 0,3 à 1 m, mais les secours ne redoutent aucun risque de pollution. L'électricité est coupée par sécurité, 20 personnes sont évacuées, 650 salariés et 150 intérimaires sont en chômage technique durant 48 h. La situation se normalisant, les ateliers sont nettoyyés dès le lundi suivant. Le directeur général de la société et des élus locaux se sont rendus sur les lieux.

N°31774 - 13/05/2006 - FRANCE - 71 - DOMMARTIN-LES-CUISEUX

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Un feu se déclare vers 1 h dans une chaudronnerie de 800 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable dont une utilisée pour le refroidissement de bouteilles de gaz. Une surveillance du site est mise en place. Des véhicules stationnés à l'intérieur du bâtiment sont détruits. Sept employés pourraient être en chômage technique.

N°31481 - 23/02/2006 - FRANCE - 59 - QUIEVRECHAIN

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Dans une chaudronnerie désaffectée implantée à proximité de la frontière belge, une fuite de gaz se produit en début d'après-midi sur un poste de détente à la suite de la rupture d'une canalisation de 100 mm (P = 4 bar). Redoutant un risque d'explosion d'une poche de gaz dans le bâtiment, les secours mettent en place un périmètre de sécurité et alertent leurs homologues belges. La circulation sur la RN 30 est interrompue et les habitants de 35 maisons (dont 20 belges) sont évacués, ainsi que les occupants de 20 caravanes d'un campement de gens du voyage installés sur la friche industrielle. Les services du gaz colmatent la fuite, puis isolent l'alimentation de la canalisation pour permettre sa remise en état. Plusieurs habitations voisines sont ainsi privées de gaz. Après réparations et des mesures d'explosivité négatives, la circulation routière est rétablie et les riverains sont autorisés à rejoindre leur domicile. L'intervention des secours s'achève vers 18h30.

N°31226 - 27/12/2005 - FRANCE - 38 - SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT

C25.3 - Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central

Un incendie embrase vers 10 h un bâtiment de 1 000 m² à usage d'habitation et d'atelier de chaudronnerie. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable de 500 l/min alimentées par aspiration dans la rivière LE GUIERS. Onze bouteilles de gaz industriels (6 d'acétylène, 3 d'oxygène, 2 de propane) sont impliquées dans l'incendie ; 2 bouteilles d'acétylène présentent une fuite dont une enflammée. Les secours redoutant une explosion mettent en place un périmètre de sécurité. Les pompiers effectuent des mesures avec un thermomètre laser puis refroidissent les bouteilles avec 4 lances à débit variable. L'intervention des secours s'achève vers 17h45. Le bâtiment est détruit et l'occupant de l'habitation est relogé par la mairie.

N°30922 - 26/10/2005 - FRANCE - 95 - TAVERNY

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Une émission de vapeurs toxiques se produit vers 16h30 dans la cour d'une chaudronnerie durant des travaux de décapage d'une cuve inox avec 40 l d'acides fluorhydrique et nitrique. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m et 25 personnes sont évacuées. Un employé et 2 riverains légèrement intoxiqués sont conduits à l'hôpital pour des examens. L'exploitant fait nettoyer la cuve et le périmètre de sécurité est levé. Une mauvaise manipulation des acides est à l'origine de l'accident.

N°28159 - 02/10/2004 - FRANCE - 38 - TULLINS

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Une canalisation fuit sur une cuve d'oxygène liquide de 1 365 l (p = 5 bar) dans une chaudronnerie. Les pompiers maîtrisent l'incident en fermant une vanne sur le réservoir.

N°27671 - 30/07/2004 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

C25.3 - Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central

Un feu se déclare dans un atelier de chaudronnerie de 150 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 petites lances.

N°26377 - 10/02/2004 - FRANCE - 37 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS

C25.2 - Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques

De fortes odeurs de gaz sont perçues en milieu d'après-midi dans le voisinage d'une chaudronnerie à la suite du dégazage d'une capacité de propane. En l'absence de vent, le 'nuage' stagne dans le secteur. Les secours aidés de spécialistes du gaz effectuent des reconnaissances chez les riverains et réalisent des mesures d'explosivité dans un périmètre de 500 m, y compris dans les réseaux souterrains. Le dispositif est finalement levé, toutes les mesures se révélant négatives.

N°25043 - 14/07/2003 - FRANCE - 63 - ISSOIRE

C25.3 - Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central

Dans une chaudronnerie, un feu se déclare dans un atelier de nettoyage de pièces situé dans un bâtiment de 6 m de haut.

N°24929 - 25/06/2003 - FRANCE - 70 - CORBENAY

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Dans une chaudronnerie-tuyauterie, un feu d'origine électrique se déclare sur une imprimante dans un bureau attenant à un atelier de production. L'incendie se propage par les faux plafonds et détruit l'alimentation électrique principale de l'usine. Les 150 employés sont en chômage technique le temps des réparations.

N°24128 - 04/03/2003 - FRANCE - 70 - VESOUL

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Dans une chaudronnerie, un incendie se déclare dans une alvéole de 1 000 m².

N°24074 - 20/02/2003 - FRANCE - 14 - GLOS

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Dans une chaudronnerie de 1 000 m², un incendie se déclare dans un atelier de 500 m² contenant des bidons de solvant et de peinture. Le feu concerne 50 l de diluants et 50 l de peinture lorsque les pompiers interviennent. Ils maîtrisent rapidement l'incendie en utilisant notamment une lance à mousse. Une CMIC intervient, les bidons sont évacués du bâtiment.

N°23653 - 11/12/2002 - FRANCE - 76 - LE TRAIT

C25.99 - Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.

Un incendie suivi d'une explosion se produit à 7h30 dans un bâtiment de 1 500 m² en réhabilitation utilisé pour un chantier de chaudronnerie. Le feu implique un conteneur où sont présentes une bouteille d'acétylène, une bouteille de propane et 2 bouteilles d'oxygène vides. ; 300 m² de la toiture en amiante-ciment du bâtiment et 150 m² d'un mur de façade sont soufflés. Des ouvriers ayant effectué des travaux de chaudronnerie auraient quitté les lieux dans la nuit en laissant en fonctionnement un appareil de chauffage électrique provoquant l'incendie qui a conduit à l'explosion de la bouteille d'acétylène. La reprise du travail prévue à 8 h ce jour-là au lieu de 7 h 30 habituellement, a permis d'éviter des victimes.

N°22424 - 09/05/2002 - FRANCE - 08 - DONCHERY

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

A la suite de fortes pluies, une coulée de boue atteint une usine de chaudronnerie.

N°22420 - 02/05/2002 - FRANCE - 57 - BOUZONVILLE

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Deux bidons de 1 l dont le contenu est inconnu sont déposés dans l'enceinte d'une chaudronnerie par un véhicule qui prend la fuite. Un périmètre de sécurité est mis en place. Le service de déminage ouvre les bidons. En l'absence de risque de pollution, la gendarmerie récupère les bidons et effectue une enquête.

N°21895 - 17/01/2002 - FRANCE - 91 - GRIGNY

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Un déversement volontaire de fuel dans un avaloir du réseau d'eau pluviale par un employé d'une entreprise de chaudronnerie pollue la SEINE. Les pompiers mettent en place un barrage anti-pollution, ainsi que des boudins absorbants. L'exploitant doit faire nettoyer le réseau colmaté par une entreprise spécialisée.

N°17818 - 01/06/2000 - FRANCE - 86 - SCORBE-CLAIRVAUX

C28.29 - Fabrication de machines diverses d'usage général

Un feu se déclare dans le bureau du local contrôle et stockage avant expédition d'une usine fabriquant des grilles et éléments de filtration en acier inoxydable. L'incendie détruit 1 000 des 3 000 m² de bâtiments industriels abritant des lots de produits finis, la toiture des parties réservées au stockage, ainsi que les cuves de traitement des pièces et le hall de chaudronnerie ; la partie usinage n'est que partiellement endommagée et toutes les machines de production sont réutilisables. La structure en lamellé-collé du toit des bâtiments, en résistant aux flammes et en conservant ses propriétés mécaniques, a facilité l'intervention des secours. La défaillance d'un appareil électrique sous tension (cafetière ou chargeur de batterie de téléphone posé sur un bureau) serait à l'origine du sinistre. L'incendie s'est propagé du bureau vers les plafonds et des caisses en bois dans lesquelles étaient emballés les produits finis, puis vers les autres bâtiments.

N°16659 - 29/10/1999 - FRANCE - 57 - LUTTANGE


C25.11 - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures


L'explosion d'une chaudière à gaz détruit le bâtiment d'une entreprise spécialisée dans la soudure à l'arc et la chaudronnerie. Trois personnes sont grièvement blessées et 2 autres le sont légèrement.

N°15639 - 17/06/1999 - FRANCE - 63 - CLERMONT-FERRAND

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Dans un atelier de mécanique générale, tôlerie et chaudronnerie, un incendie détruit 800 m² de l'extension de l'atelier principal datant de moins d'un an. Le feu se déclare sur une étuve au gaz et se propage au plafond isolant situé en sous-toiture. Bien que classé M1, le matériau d'isolation à âme en polystyrène expansé, ignifugé et revêtu sur les 2 faces d'une feuille d'aluminium, se consume en 20 min. Il n'y a pas de blessé et l'environnement n'est pas atteint en raison de la faible quantité d'eau utilisée comme agent d'extinction. L'atelier et diverses machines sont endommagés, le personnel est en chômage technique. Une société extérieure nettoie et décontamine le site les jours suivants. Lors des opérations, les intervenants perçoivent une odeur irritante à de nombreuses reprises, certains sont incommodés. Des traces d'acide phosphorique sont détectées sur leurs vêtements ; un mélange d'acide et d'ester phosphorique avait été utilisé pour nettoyer des presses dans un local relativement confiné.

 **N°15322 - 22/02/1999 - FRANCE - 74 - SAINT-FERREOL**
C25.3 - Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
 Un incendie détruit partiellement 800 m² d'une entreprise de chaudronnerie-serrurerie. Les employés et le gérant ferment les issues pour circonscrire l'incendie avant d'appeler les secours. Les pompiers rapidement sur place se heurtent au risque d'explosion des bouteilles d'acétylène entreposées dans le bâtiment qu'ils arrosent pour les refroidir. Une chaudière défectueuse, remplie de 2 000 l de fioul, serait à l'origine du sinistre.

 **N°14928 - 12/01/1999 - FRANCE - 91 - GRIGNY**
C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels
 Lors de la vidange d'une citerne dans une chaudronnerie, 600 l de fuel se déversent dans la SEINE à la suite d'une maladresse. Les pompiers pulvérisent des produits absorbants. La faune aquatique ne semble pas être gravement affectée.

 **N°14505 - 06/12/1998 - FRANCE - 53 - BONCHAMP-LES-LAVAL**
C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels
 Un feu se déclare dans les ateliers de robotique-soudure et de montage d'une chaudronnerie spécialisée dans la construction de matériel ferroviaire. L'incendie se propage à 5 000 des 14 000 m² de toiture de l'établissement. Un passant donne l'alerte. Les secours qui sont sur les lieux 3 min plus tard, interviennent durant 1 h 40. Des ateliers de soudage de boggies de wagon et un local d'entretien sont détruits ; 80 des 170 employés de l'usine sont en chômage technique 24 h. Une expertise attribue l'origine du sinistre à une défaillance électrique, l'isolant thermique entre la toiture et le plafond a ensuite favorisé la propagation de l'incendie. La justice demande une enquête. Les dommages matériels s'élèvent de 16 MF et les pertes d'exploitation à 8 MF.


 **N°14798 - 01/12/1998 - FRANCE - 60 - MELICOCQ**
C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels
 Dans une chaudronnerie, le remplissage d'une cuve de fuel conduit à une pollution du MATZ sur 3,5 km.

 **N°13083 - 03/06/1998 - FRANCE - 03 - TREVOL**
C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels
 Dans un hangar de production d'une chaudronnerie, un incendie se produit sur une cuve à fioul domestique alimentant une chaufferie. La structure métallique de l'entreprise est endommagée et 15 personnes sont en chômage technique.

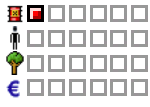
N°12953 - 26/05/1998 - FRANCE - 58 - PREMERY
C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
 Dans une usine chimique, la toiture à charpente en bois d'un hangar abritant des cuves de jus pyrolygneux (condensat de la distillation du bois peu inflammable contenant 75 % d'eau) prend feu. Des fumées abondantes sont émises. Le service d'intervention du site confine le foyer avant qu'il n'atteigne les stockages de produits chimiques annexes. Le feu est éteint 20 mn après le début de l'alerte avec l'aide des pompiers externes arrivés en renfort. Un court-circuit électrique ou des séquelles de travaux de chaudronnerie pourraient avoir allumés le foyer. Les eaux d'extinction ont été stockées dans des bassins déportés. Les dommages sont limités et aucun impact notable n'est observé sur l'environnement.

N°12693 - 29/03/1998 - FRANCE - 42 - ANDREZIEUX-BOUTHEON
C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels
 Un incendie se déclare dans un atelier de chaudronnerie.

 **N°11434 - 24/07/1997 - FRANCE - 67 - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**
C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels
 A la suite de la défaillance d'un joint de vanne sur une cuve de trempage, 800 l d'un mélange d'acide fluorhydrique et d'acide nitrique s'écoulent sur le sol d'une chaudronnerie et forment une flaque de 200 m². La solution acide se déverse en partie dans un caniveau puis dans un puisard. Des prélèvements sont effectués dans la nappe phréatique pour détecter une éventuelle pollution des eaux souterraines. Exposés aux émanations toxiques, 4 employés subissent un examen médical. Les eaux contenues dans le puisard (pH=2) sont pompées et envoyées dans un centre de traitement de déchets. Les captages les plus proches ne sont pas atteints.

 **N°9399 - 22/05/1996 - FRANCE - 71 - SAINT-SERNIN-DU-BOIS**
C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels
 Du fuel domestique provenant d'une chaudronnerie s'écoule dans la BORNE CREUSE. L'installation de barrages, l'épandage de produits absorbants et l'écémage pratiqués rapidement par les pompiers, ainsi que l'évaporation du fuel ont permis de réduire l'impact de cette pollution. Une transaction à l'amiable est effectuée.

N°6359 - 29/01/1995 - FRANCE - 25 - BESANCON
C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
 Un incendie d'origine criminelle se déclare dans une usine de chaudronnerie de 6 000 m² spécialisée dans le découpage et l'emboutissage. Les stocks de matières premières et de produits finis sont détruits. Les zones de production, les machines et la partie administrative sont préservées.



N°5311 - 17/05/1994 - FRANCE - 38 - MOIRANS

C25.3 - Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central

Un incendie détruit le transformateur au pyralène d'une chaudronnerie. Les 23 employés de l'entreprise sont en chômage technique.

N°4564 - 11/06/1993 - FRANCE - 91 - BONDOUFLE

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

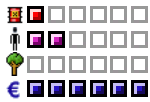
Un incendie détruit un atelier de chaudronnerie plastique d'une superficie au sol de 450 m² ; 6 personnes sont en chômage technique.



N°16452 - 19/12/1991 - FRANCE - 02 - CHAUNY

C25.3 - Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central

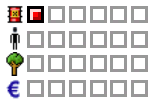
Une explosion se produit dans une usine de chaudronnerie à la suite vraisemblablement d'une fuite sur une bouteille ou sur des canalisations d'acétylène qui passent dans une tranchée technique. Trois personnes sont blessées. Des dalles recouvrant la tranchée sont projetées, l'une d'elles jusqu'à la toiture. Des poutrelles métalliques sont tordues sous l'effet du souffle. Une enquête est effectuée.



N°3137 - 20/08/1991 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Une explosion et un incendie se produisent dans une chaudronnerie industrielle. Un camion-citerne s'enflamme, le stock de bouteilles de propane et de butane explose et creuse un large cratère dans un hangar. Le feu se propage à une cartonnerie voisine. Les pompiers luttent 2 h pour éteindre l'incendie ; 8 000 m² de cartons sur bobine sont détruits. Les murs de parpaings s'effondrent et la charpente métallique se déforme sous l'effet de la chaleur. Les experts évaluent la pression interne de la citerne à 15 bars lors de son ouverture (P. sce 16,4 b / P. ép. 24,6 b) ; un échauffement de sa paroi a sans doute réduit la résistance à la rupture du métal. Le mélange air-propane (800 kg) s'est enflammé et aurait formé une boule de feu de 37 à 57 m ; ce phénomène aurait perduré légèrement moins de 5 s. Les dommages matériels internes et externes sont respectivement évalués à 4 et 82 MF.



N°3103 - 27/02/1991 - FRANCE - 37 - AVOINE

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Un incendie se déclare dans une chaudronnerie et provoque l'explosion d'une bouteille de gaz. Les dégâts sont évalués entre 150 000 et 200 000 F. Les employés sont en chômage technique pour 8 jours.